

L'Office des étrangers libère la famille albanaise !

L'Office des étrangers n'a même pas attendu la décision de la chambre du conseil de Tournai pour libérer Dila Prenga et ses trois enfants.

BEAUCOUP de sympathisants et d'amis s'étaient amassés devant le palais de justice de Tournai pour venir soutenir Dila Prenga.

Détenue au centre 127 bis de Steenokkerzeel avec ses trois enfants depuis le lundi 24 février dans le cadre d'une mesure d'expulsion vers l'Albanie, Dila Prenga comparait mercredi devant la Chambre du Conseil qui devait statuer sur l'opportunité de cette détention.

Accompagnée par son avocate, Sylvie Saroléa, Dila Prenga a donc été entendue par le Juge Tollebeek. Le Procureur du Roi s'est tout d'abord prononcé sur la mesure de détention. Selon lui, celle-ci était nécessaire puisque Dila Prenga avait elle-même dit qu'elle ne partirait pas de chez elle sans y être forcée.

Par contre, le Procureur du Roi s'est montré plus critique par rapport à la détention des enfants et le trouble qui règne à ce sujet au niveau du droit international.

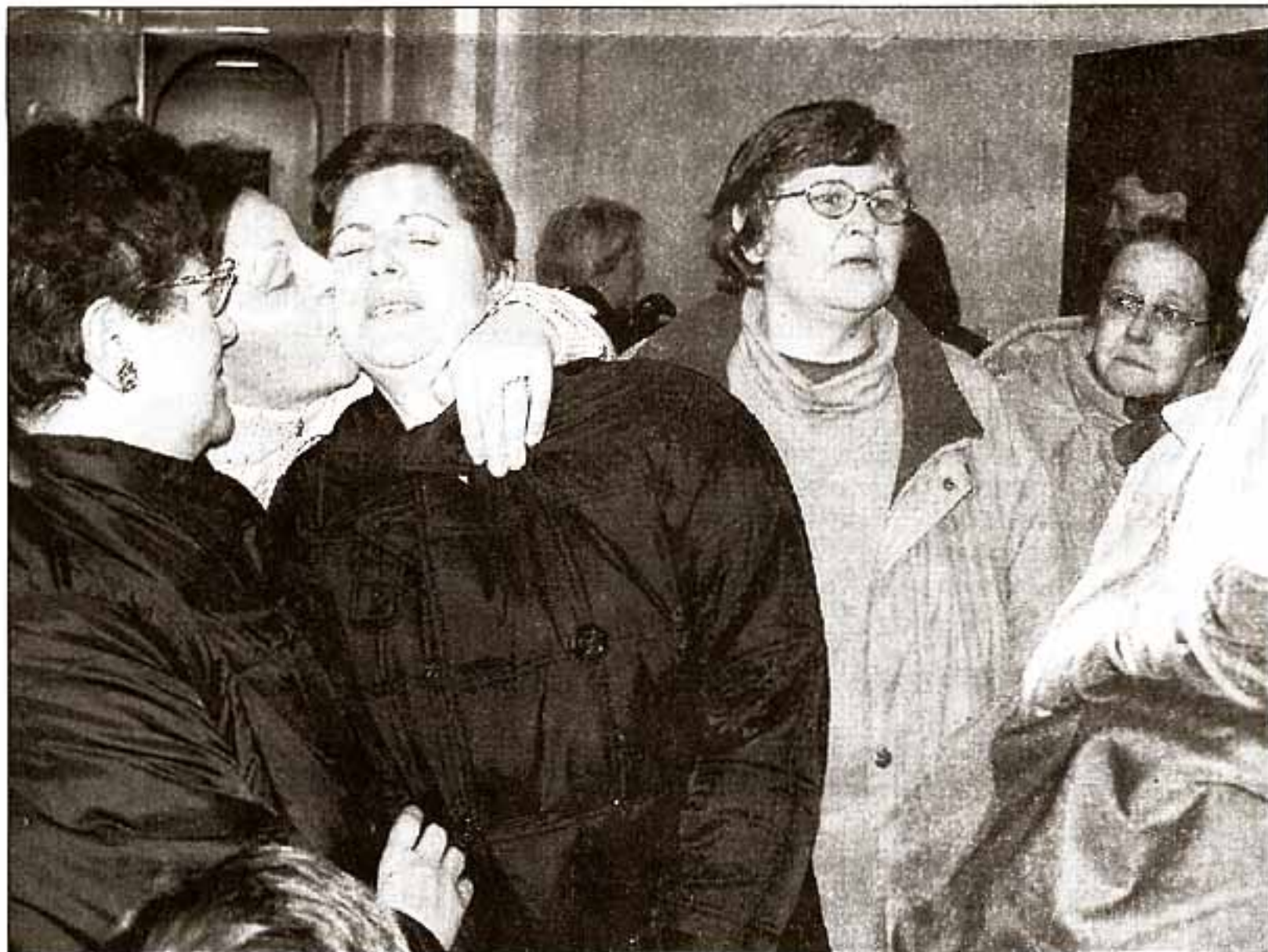
Maître Saroléa a d'ailleurs incité sur ce point, expliquant même que le plus petit des enfants, âgé de huit ans, ne parvenait plus à se nourrir depuis qu'il avait été envoyé au centre 127 bis.

La chambre avait dit non

À sa sortie de la chambre du conseil, Dila Prenga est apparue extrêmement fatiguée et émue. Après avoir pu discuter un instant avec ses amis, elle a finalement rejoint le fourgon policier qui l'a ramenée à Steenokkerzeel.

La décision de la chambre de libérer ou non la famille Prenga devait tomber dans les 24 heures.

Mais, un coup de théâtre s'est produit aux alentours de 14 heures car l'Office des étran-



Dila Prenga, à sa sortie devant la chambre du conseil de Tournai, elle ne savait pas encore qu'elle serait libre.

CE 133131

gers a décidé de remettre en liberté Dila Prenga et ses enfants et cela, avant même de connaître la décision prise à Tournai. Or, il s'est avéré que la Chambre du conseil avait finalement rejeté la demande de liberté de la famille Prenga. Une décision qui n'aura donc pas d'influence sur le sort de cette famille qui est désormais libre.

Cet événement donne une bouffée d'oxygène à la famille Prenga. En effet, l'Office des étrangers évite généralement d'ordonner une mesure d'expulsion lorsqu'une demande de régularisation est introduite et que les personnes concernées sont en liberté. L'expulsion aurait été sans doute plus rapide si la famille restait enfermée.

Une bataille est gagnée mais pas encore la guerre. Il faudra réunir le plus d'éléments possible pour prouver que la famille Prenga s'est très bien intégrée et qu'elle a besoin de rester en Belgique. À ce sujet, l'avocat devrait tabler sur l'état de santé de Dila Prenga qui nécessite des soins particuliers et qui ne sont pas accessibles en Albanie



Les manifestants ont été d'une grande aide. Ils ont certainement pesé sur la décision de l'Office des étrangers.

CE 133133

où les conditions sanitaires sont plus que déplorables. Un avantage supplémentaire pour Dila Prenga serait de trouver un travail fixe. Avis donc aux bonnes âmes...

C'est donc vers 19 heures ce mercredi que Dila Prenga et ses trois enfants ont rejoint Péruwelz, accueillis par beaucoup d'amis.

« Cela va beaucoup mieux mais je suis extrêmement fati-

guée. Mes deux grands enfants vont bien mais le petit ne s'alimente toujours pas. Le Centre, ça été vraiment terrible. Il y avait beaucoup de gens : des petits bébés, des malades. La vie est très difficile là-bas » explique Dila Prenga à son arrivée.

Après avoir mangé un bon plat dans un restaurant italien, toute la famille a regagné le domicile d'une amie à Péruwelz.

Sandra DURIEUX